

19 OCTOBRE 1967

D. 5.



MODIFICATIF de Règlement

©AVOVENTES.FR

PARDEVANT Me Pierre Albert DROUANT,  
notaire à Paris, soussigné;

A COMPARU :

©AVOVENTES.FR

Agissant :

A- En sa qualité de gérant  
unique et au nom de la Société Ci-

société civile au capital de vingt  
cinq mille francs, ayant son siège  
à Paris (seizième arrondissement)  
5, rue François Ponsard.

Nommé à cette fonction qu'il  
a acceptée aux termes de l'article  
quinzième des statuts de cette so-  
ciété établis suivant acte reçu le  
dix sept décembre mil neuf cent  
soixante cinq par Me DROUANT, notaire  
soussigné.

Et spécialement habilité à  
l'effet des présentes par une Déli-  
bération de l'Assemblée Générale  
Extraordinaire des Associés dont  
le procès-verbal a été dressé en  
la forme authentique suivant acte  
reçu le onze avril mil neuf cent  
soixante sept par Me DROUANT, notaire  
soussigné.

B- Et au nom et comme manda-  
taire de :

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

En vertu des pouvoirs qu'ils lui ont conférés aux termes d'un acte de vente reçu le onze avril mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné.

©AVOVENTES.FR

En vertu des pouvoirs qu'ils lui ont conférés aux termes d'un acte de vente reçu le onze avril mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire

©AVOVENTES.FR

En vertu des pouvoirs qu'elle lui a conférés aux termes d'un acte de vente reçu le vingt quatre avril mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné.

©AVOVENTES.FR

# © AVOVENTES.FR

En vertu des pouvoirs qu'ils lui ont conférés aux termes d'un acte de vente reçu les vingt huit avril et deux mai mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné.

# © AVOVENTES.FR

En vertu des pouvoirs qu'elle lui a conférés aux termes d'un acte de vente reçu le deux mai mil neuf cent soixante sept par Me JOUSSELIN, notaire à Paris, substituant Me DROUANT, notaire soussigné.

# © AVOVENTES.FR

En vertu des pouvoirs qu'il lui a conférés aux termes d'un acte de vente le vingt six mai mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné.

# © AVOVENTES.FR

# ©AVOVENTES.FR

En vertu des pouvoirs qu'elle lui a conférés aux termes d'un acte de vente reçu le vingt deux juin mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné.

# ©AVOVENTES.FR

En vertu des pouvoirs qu'ils lui ont conférés aux termes d'un acte de vente reçu le vingt huit juin mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné.

# ©AVOVENTES.FR

En vertu des pouvoirs qu'il lui a conférés aux termes d'un acte de vente reçu le vingt neuf juin mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire

# ©AVOVENTES.FR

# © AVOVENTES.FR

En vertu des pouvoirs qu'ils lui ont conférés aux termes d'un acte de vente reçu le trente juin mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné.

# © AVOVENTES.FR

En vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie à cet effet aux termes d'un acte de vente reçu le trente juin mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné.

LEQUEL, préalablement aux conventions faisant l'objet des présentes, a exposé ce qui suit :

## - E X P O S E -

I- Suivant acte reçu le quatorze janvier mil neuf cent soixante six par Me DROUANT, notaire soussigné, et Me REGNIER, aussi notaire à Paris, la Société  
acquise de la  
sus-nommée, a

# © AVOVENTES.FR

régulièrement constituée pour quatre vingt dix neuf années à compter du neuf février mil neuf cent dix sept, une parcelle de terrain sise à Versailles (Yvelines) à l'angle de la rue Bernard de Jussieu dont elle porte le numéro 2 et de la rue de la Ceinture sur laquelle elle n'est pas dotée de numéro, d'une contenance approximative de mille trois cent trente cinq mètres carrés, reprise au cadastre de cette ville sous le numéro 55 de la section C pour douze ares cinquante cinq centiares.

Une expédition de ce contrat de vente a été publiée au Premier Bureau des Hypothèques de Versailles le cinq février mil neuf cent soixante six, volume 5.098 numéro 26.

II- Au contrat de vente ainsi intervenu à son profit, la

avait souscrit l'obligation de céder à la Ville de Versailles, à titre de retrait d'alignement, une parcelle de terrain de forme irrégulière d'une superficie de cent neuf mètres carrés quarante cinq décimètres carrés à prendre sur le terrain par elle acquis en façade sur les rues attenantes à titre d'échange contre un délaissé d'alignement d'un mètre carré quarante décimètres carrés attachant à la parcelle cédée.

Cet échange a été régularisé aux termes d'un acte reçu le seize juin mil neuf cent soixante sept par Me BEKELYHUCK, Notaire à Versailles, et Me DROUANT, notaire soussigné, de sorte que la Société Civile est restée propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie de mille deux cent trente cinq mètres carrés quatre vingts décimètres carrés d'après arpentage, reprise au cadastre de la Ville de Versailles sous le numéro 55p de la section C pour douze ares onze centiares.

Une expédition de cet acte d'échange a été publiée au Premier Bureau des Hypothèques de Versailles le vingt quatre août mil neuf cent soixante sept, volume 5.529 numéro 12.

III- Sur le terrain dont elle est ainsi propriétaire, la Soci

a entrepris la construction d'un immeuble collectif à usage d'habitation conformément à un permis de construire qui lui a été délivré à cet effet sous le numéro 78-6-II-582 par arrêté du Préfet de la Seine-et-Oise en date du vingt six septembre mil neuf cent soixante six.

IV- Un état descriptif de division de cet immeuble et son règlement de co-propriété ont été établis suivant acte reçu le onze avril mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné.

Une expédition de cet acte a été publiée au Premier Bureau des Hypothèques de Versailles le sept juin mil neuf cent soixante sept, volume 4.562 numéro 10.

V- Suivant acte reçu le onze avril mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné, sus-nommés, ont acquis de la

, en leur état de futur achèvement, les biens et droits immobiliers ci-après dépendant de cet immeuble :

- Un appartement situé au quatrième étage à gauche de l'entrée et donnant sur la terrasse de la partie basse de l'immeuble, la rue de la Ceinture et le Carrefour Saint Nicolas, comprenant : entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet et deux penderies.

Le tout d'une superficie de soixante et un mètres carrés environ.

Avec les quatre cent vingt sept/dix millièmes (427/10.000<sup>es</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Une cave numéro 21 située au sous-sol, Avec les vingt/dix millièmes (20/10.000<sup>es</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Et un emplacement de parking numéro 3 situé en limite mitoyenne nord du terrain,

Avec les huit/dix millièmes (8/10.000<sup>es</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Tels que ces locaux constituent, avec la quote-part des parties communes y attachée, respectivement les lots numéros VINGT ET UN, QUARANTE QUATRE et SOIXANTE CINQ de l'état descriptif de division sus-énoncé.

Une expédition de cet acte de vente a été publiée au Premier Bureau des Hypothèques de Versailles le dix juin mil neuf cent soixante sept, volume 5.466 numéro 15.

VI- Suivant acte reçu le onze avril mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné, sus-nommés, ont acquis

d en leur état de futur achèvement, les biens et droits immobiliers ci-après dépendant de cet immeuble :

- Un appartement situé au deuxième étage à gauche de l'entrée et donnant rue de la Ceinture et Carrefour Saint Nicolas, comprenant : entrée, salle

de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet et penderie.

Le tout d'une superficie de cinquante six mètres carrés cinquante décimètres carrés environ.

Avec les quatre cent treize/dix millièmes (413/10.000<sup>es</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Une cave numéro 11 située au sous-sol,

Avec les vingt/dix millièmes (20/10.000<sup>es</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Tels que ces locaux constituent, avec la quote-part des parties communes y attachée, respectivement les lots numéros ONZE et TRENTE QUATRE de l'état descriptif de division sus énoncé.

Une expédition de cet acte de vente a été publiée au Premier Bureau des Hypothèques de Versailles le dix juin mil neuf cent soixante sept, volume 5.466 numéro 14.

VII- Suivant acte reçu le vingt quatre avril mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné, sus-nommée, a acquis de 1

en leur état de futur achèvement, les biens et droits immobiliers ci-après dépendant de cet immeuble :

- Un appartement situé au troisième étage à droite de l'entrée et donnant rue de la Ceinture, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains et water-closet.

Le tout d'une superficie de quarante quatre mètres carrés environ.

Avec les deux cent quatre vingt dix sept/dix millièmes (297/10.000<sup>es</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Une cave numéro 20 située au sous-sol,

Avec les vingt/dix millièmes (20/10.000<sup>es</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Et un emplacement de garage numéro 15 situé au sous-sol,

Avec les quarante neuf/dix millièmes (49/10.000<sup>es</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales

de l'immeuble.

Tels que ces locaux constituent, avec la quote-part des parties communes y attachée, respectivement les lots numéros VINGT, QUARANTE TROIS et SOIXANTE ET UN de l'état descriptif de division sus-énoncé.

Une expédition de cet acte de vente a été publiée au Premier Bureau des Hypothèques de Versailles le vingt quatre juin mil neuf cent soixante sept volume 5.479 numéro 2.

VIII- Suivant acte reçu le vingt huit avril et deux mai mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire sou signé, nommés, ont acquis de

, en leur état de futur achèvement, les biens et droits immobiliers ci-après dépendant de cet immeuble :

- Un appartement situé au premier étage à droite de l'entrée et donnant sur la rue de la Ceinture, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains et water-closet.

Le tout d'une superficie de quarante quatre mètres carrés environ.

Avec les deux cent soixante dix sept/dix millièmes (277/10.000<sup>è</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Une cave numéro 10 située au sous-sol, Avec les vingt/dix millièmes (20/10.000<sup>è</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Et un emplacement de parking numéro 1 situé en limite mitoyenne nord du terrain.

Avec les huit/dix millièmes (8/10.000<sup>è</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Tels que ces locaux constituent, avec la quote-part des parties communes y attachée, respectivement les lots numéros DIX, TRENTE TROIS et SOIXANTE TROIS de l'état descriptif de division sus-énoncé.

Une expédition de cet acte de vente a été publiée au Premier Bureau des Hypothèques de Versailles le vingt quatre juin mil neuf cent soixante sept volume 5.479 numéro 3.

IX- Suivant acte reçu le deux mai mil neuf cent soixante sept par Me JOUSSELIN, notaire à Paris, substituant Me DROUANT, notaire soussigné, Mademoiselle sus-nommée, a acquis de la Société Civile en leur état de futur achèvement, les biens et droits immobiliers ci-après dépendant de cet immeuble :

- Un studio situé au quatrième étage à gauche de l'entrée et donnant sur la terrasse de la partie basse de l'immeuble, comprenant : salle de séjour avec coin-repos, cuisine et salle de douches, water-closet.

Le tout d'une superficie de vingt neuf mètres carrés cinquante décimètres carrés environ.

Avec les cent quatre vingt seize/dix millièmes (196/10.000è) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Une cave numéro 23 située au sous-sol, Avec les vingt/dix millièmes (20/10.000è) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Tels que ces locaux constituent, avec la quote-part des parties communes y attachée, respectivement les lots numéros VINGT TROIS et QUARANTE SIX de l'état descriptif de division sus-énoncé.

Une expédition de cet acte de vente a été publiée au Premier Bureau des Hypothèques de Versailles le quatre juillet mil neuf cent soixante sept, volume 5.486 numéro 11.

X- Suivant acte reçu le vingt six mai mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné,

les biens et droits immobiliers ci-après dépendant de cet immeuble, en leur état de futur achèvement :

- Un appartement situé au premier étage à gauche de l'entrée et donnant rue de la Ceinture et Carrefour Saint-Nicolas, comprenant : entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet et penderie.

Le tout d'une superficie de cinquante six mètres carrés cinquante décimètres carrés environ. Avec les trois cent quatre vingt cinq/dix milliè-

mes (385/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Une cave numéro 6 située au sous-sol,  
Avec les vingt/dix millièmes (20/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Un emplacement de garage numéro 10 situé au sous-sol,  
Avec les quarante neuf/dix millièmes (49/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Et un emplacement de parking numéro 4 situé en limite mitoyenne nord du terrain,  
Avec les huit/dix millièmes (8/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Tels que ces locaux constituent, avec la quote-part des parties communes y attachée, respectivement les lots numéros SIX, VINGT NEUF, CINQUANTE SIX et SOIXANTE SIX de l'état descriptif de division sus-énoncé.

Une expédition de cet acte de vente a été publiée au Premier Bureau des Hypothèques de Versailles le deux août mil neuf cent soixante sept, volume I.042 numéro 15.

XI- Suivant acte reçu le vingt deux juin mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné, sus-nommée, a acquis de la Société en leur état de futur achèvement, les biens et droits immobiliers ci après dépendant de cet immeuble :

- Un studio situé au rez-de-chaussée à droite de l'entrée et donnant sur la rue de la Ceinture, comprenant : entrée, salle de séjour avec coin de repos, cuisine, salle de bains et water-closet.

Le tout d'une superficie de trente six mètres carrés environ.  
Avec les deux cent vingt quatre/dix millièmes (224/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Une cave numéro 5 située au sous-sol,  
Avec les vingt/dix millièmes (20/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Et un emplacement de parking numéro 2 situé en limite mitoyenne nord du terrain, Avec les huit/dix millièmes (8/10.000è) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Tels que ces locaux constituent, avec la quote-part des parties communes y attachée, respectivement les lots numéros CINQ, VINGT HUIT et SOIXANTE QUATRE del'état descriptif de division sus-énoncé.

Une expédition de cet acte de vente a été publiée au Premier Bureau des Hypothèques de Versailles le vingt deux août \_\_\_\_\_ mil neuf cent soixante sept, volume 5.524 numéro 17.

XII- Suivant acte reçu le vingt huit juin mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire sous-



et droits immobiliers ci-après dépendant de cet immeuble :

- Un appartement situé au deuxième étage à droite de l'entrée et donnant sur la voie d'accès aux parkings et sur la rue de la Ceinture, comprenant : entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, penderie et dégagement.

Le tout d'une superficie de soixante et un mètres carrés cinquante décimètres carrés environ.

Avec les quatre cent cinquante cinq/dix millièmes (455/10.000è) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Une cave numéro 14 située au sous-sol, Avec les vingt/dix millièmes (20/10.000è) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Et un emplacement de parking numéro 7 situé en limite mitoyenne nord du terrain,

Avec les huit/dix millièmes (8/10.000è) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Tels que ces locaux constituent, avec la quote-part des parties communes y attachée, res-

pectivement les lots numéros QUATORZE, TRENTE SEPT et SOIXANTE NEUF de l'état descriptif de division sus-énoncé.

Une expédition de cet acte de vente a été publiée au Premier Bureau des Hypothèques de Versailles le trente août \_\_\_\_\_ mil neuf cent soixante sept, volume 5.531 numéro 19.

XIII- Suivant acte reçu le vingt neuf juin mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné, Monsieur du PONTAVICE, sus-nommé, a acquis de la \_\_\_\_\_ en leur état de futur achèvement, les biens et droits immobiliers ci-après dépendant de cet immeuble :

- Un appartement situé au premier étage à droite de l'entrée et donnant sur la voie d'accès aux parkings et sur la rue de la Ceinture, comprenant : entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet, penderie et dégagement.

Le tout d'une superficie de soixante et un mètres carrés cinquante décimètres carrés environ. Avec les quatre cent vingt quatre/dix millièmes (424/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Une cave numéro 9 située au sous-sol, Avec les vingt/dix millièmes (20/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Et un emplacement de parking numéro 6 situé en limite mitoyenne nord du terrain,

Avec les huit/dix millièmes (8/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Tels que ces locaux constituent, avec la quote-part des parties communes y attachée, respectivement les lots numéros NEUF, TRENTE DEUX et SOIXANTE HUIT de l'état descriptif de division sus-énoncé.

Une expédition de cet acte de vente a été publiée au Premier Bureau des Hypothèques de Versailles le trente août \_\_\_\_\_ mil neuf cent soixante sept, volume 5.531 numéro 18.

XIV- Suivant acte reçu le trente juin mil neuf cent par Me DROUANT, notaire soussigné, les sieurs nommés, ont acquis de en

leur état de leur état, les biens et droits immobiliers ci-après dépendant de cet immeuble :

- Un appartement situé au rez-de-chaussée, à gauche de l'entrée et donnant rue de la Ceinture et Carrefour Saint-Nicolas, comprenant : entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, water-closet et penderie.

Le tout d'une superficie de cinquante six mètres carrés cinquante décimètres carrés environ.

Avec les trois cent soixante et onze/dix millièmes (371/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Un appartement situé au rez-de-chaussée à gauche de l'entrée et donnant Carrefour Saint-Nicolas et rue Bernard de Jussieu, comprenant l'entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet et penderie.

Le tout d'une superficie de soixante douze mètres carrés cinquante décimètres carrés environ.

Avec les quatre cent soixante dix sept/dix millièmes (477/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Une cave numéro 18 située au sous-sol, Avec les vingt/dix millièmes (20/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Une cave numéro 19 située au sous-sol, Avec les vingt/dix millièmes (20/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

- Et un emplacement de parking numéro 5 situé en limite mitoyenne nord du terrain, Avec les huit/dix millièmes (8/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Tels que ces locaux constituent, avec la quote-part des parties communes y attachée, respectivement les lots numéros UN, DEUX, QUARANTE



- DIVISION DES LOTS NUMEROS 7, 12 et 17 -

Le lot numéro 7 consistant en :

Un appartement situé au premier étage à gauche de l'entrée et donnant Carrefour Saint-Nicolas et rue Bernard de Jussieu, comprenant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water closet et penderie.

Le tout d'une superficie de soixante douze mètres carrés cinquante décimètres carrés environ.

Avec les quatre cent quatre vingt quinze/dix millièmes (495/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Est supprimé et redistribué en deux lots nouveaux, savoir :

Lot numéro 70 :

Un studio situé au premier étage à gauche de l'entrée et donnant rue Bernard de Jussieu, comprenant : pièce de séjour, cuisine, salle de bains avec water-closet.

Le tout d'une superficie d'environ vingt cinq mètres carrés soixante seize décimètres carrés.

Avec cent soixante seize/dix millièmes (176/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Lot numéro 71 :

Un appartement situé au premier étage à gauche de l'entrée et donnant Carrefour Saint-Nicolas et rue Bernard de Jussieu, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains et water closet.

Le tout d'une superficie d'environ quarante trois mètres carrés soixante quatorze décimètres carrés.

Avec trois cent dix neuf/dix millièmes (319/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Le lot numéro 12 consistant en :

Un appartement situé au deuxième étage à gauche de l'entrée et donnant Carrefour Saint-Nicolas et rue Bernard de Jussieu, comprenant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water closet et penderie.

Le tout d'une superficie de soixante douze mètres carrés cinquante décimètres carrés environ.  
 Avec les cinq cent trente/dix millièmes (30/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Est supprimé et redistribué en deux lots nouveaux, savoir :

Lot numéro 72 :

Un studio situé au deuxième étage à gauche de l'entrée et donnant rue Bernard de Jussieu, comprenant : pièce de séjour, cuisine, salle de bains avec water-closet.

Le tout d'une superficie d'environ vingt cinq mètres carrés soixante seize décimètres carrés.

Avec cent quatre vingt neuf/dix millièmes (189/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Lot numéro 73 :

Un appartement situé au deuxième étage à gauche de l'entrée et donnant Carrefour Saint Nicolas et rue Bernard de Jussieu, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains et water closet.

Le tout d'une superficie d'environ quarante trois mètres carrés soixante quatorze décimètres carrés.

Avec trois cent quarante et un/dix millièmes (341/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Le lot numéro 17 consistant en :

Un appartement situé au troisième étage à gauche de l'entrée et donnant Carrefour Saint Nicolas et rue Bernard de Jussieu, comprenant : entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, water-closet et penderie.

Le tout d'une superficie de soixante douze mètres carrés cinquante décimètres carrés environ.

Avec les cinq cent trente/dix millièmes (530/10.000<sup>e</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Est supprimé et redistribué en deux lots nouveaux, savoir :

Lot numéro 74 :

Un studio situé au troisième étage à gauche de l'entrée et donnant rue Bernard de Jussieu, comprenant : pièce de séjour, cuisine, salle de bains avec water-closet.

Le tout d'une superficie d'environ vingt cinq mètres carrés soixante seize décimètres carrés.

Avec cent quatre vingt neuf/dix millièmes (189/10.000<sup>es</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Lot numéro 75 :

Un appartement situé au troisième étage à gauche de l'entrée et donnant Carrefour Saint Nicolas et rue Bernard de Jussieu, comprenant : entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, salle de bains et water-closet.

Le tout d'une superficie d'environ quarante trois mètres carrés soixante quatorze décimètres carrés.

Avec trois cent quarante et un/dix millièmes (341/10.000<sup>es</sup>) de la propriété du sol et des parties communes générales de l'immeuble.

Par suite de cette modification, le comparant, es-qualité, convient d'apporter, en conformité des dispositions des articles 10 à 12 de la loi numéro 65-557 du dix juillet mil neuf cent soixante cinq fixant le statut de la co-propriété des immeubles bâtis, au règlement de co-propriété sus-énoncé établi le onze avril mil neuf cent soixante sept, les modifications nécessaires par la substitution aux paragraphes anciens correspondant les dispositions nouvelles ci après.

- DESIGNATION ET DIVISION DE L'IMMEUBLE -

I- DESIGNATION -

Le présent règlement de co-propriété s'applique à l'immeuble collectif édifié par la Société Civile Versailles (Yvelines) sur le terrain situé à l'angle de la rue Bernard de Jussieu dont il porte le numéro 2 et de la rue de la Ceinture sur laquelle il n'est pas doté de numérotation officielle, et repris au cadastre de cette ville sous le numéro 55p de la section C pour une superficie de

douze ares onze centiares.

Cet immeuble affecté principalement à l'habitation sera élevé sur un niveau de sous-sol, un rez-de-chaussée et quatre étages en élévation. Il comprendra :

- au sous-sol : des locaux communs, une chaufferie et ses annexes, vingt trois caves et seize emplacements de garage,

- au rez-de-chaussée : un studio, quatre appartements et en extérieur sept emplacements de parking,

- à chacun des premier, deuxième et troisième étages : cinq appartements et un studio,

- au quatrième étage : un studio et deux appartements.

- P L A N S -

La configuration et les dimensions des locaux composant cet immeuble ont été figurées en des plans

© AVOVENTES.FR

énoncé établi suivant acte reçu le onze avril mil neuf cent soixante sept par Me DROWANT, notaire sous-signé.

Toutefois, la configuration des anciens lots numéros 7, 12 et 17 sus-désignés figurée en un plan qui demeurera ci-après annexé est devenue celle figurée en un autre plan qui demeurera également ci-après annexé.

II- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION -

A- Désignation des lots :

L'immeuble ci-dessus désigné est divisé en soixante douze lots numérotés de 1 à 6, de 8 à 11, de 13 à 16 et de 18 à 75 de la manière suivante :

Lots numéros 1 à 6, 8 à 11, 13 à 16 et 18 à 69 inchangés.

Lots numéros 70 à 75 comme ci-dessus.

B- Tableau récapitulatif :

L'état descriptif de division qui précède est résumé dans le tableau récapitulatif suivant, dressé conformément aux dispositions de l'article 71 du dé-

cret numéro 55-1350 du quatorze octobre mil neuf cent cinquante cinq tel qu'il a été modifié par le décret numéro 59-90 du sept janvier mil neuf cent cinquante neuf, avec indication de la concordance existant entre les lots sus-désignés et l'état descriptif de division qui avait été dressé aux termes de l'acte sus-énoncé reçu le onze avril mil neuf cent soixante sept par Me DROUANT, notaire soussigné, et publié au Premier Bureau des Hypothèques de Versailles le sept juin mil neuf cent soixante sept volume 5.462 numéro 10.

Etant fait observé que :

- les lots numéros 21, 44 et 65 sont la propriété de Monsieur et
- les lots numéros 11 et 34 sont la propriété de Monsieur et
- les lots numéros 20, 43 et 61 sont la propriété de
- les lots numéros 10, 33 et 63 sont la propriété de Monsieur et Mad
- les lots numéros 23 et 46 sont la propriété de Mademoiselle
- les lots numéros 6, 29, 56 et 66 sont la propriété de
- les lots numéros 5, 28 et 64 sont la propriété de Mademoiselle
- les lots numéros 14, 37 et 69 sont la propriété de Monsieur et Madame
- les lots numéros 9, 32 et 68 sont la propriété de Monsieur du
- les lots numéros 1, 2, 41, 42 et 67 sont la propriété de Monsieur et
- les lots numéros 22 et 45 sont la propriété de Monsieur

Et que les lots numéros 3, 4, 8, 13, 15, 16, 18, 19, 24 à 27, 30, 31, 35, 36, 38 à 40, 47 à 55, 57 à 60, 62, et 70 à 75 sont la propriété de la Société Civile Immobilière